

PROCÉDURE WEBAFFILIGUE

Affiliation et saisie des adhérents

Pour les écoles affiliées l'année précédente

1

Connectez-vous au site affiligue.org à l'aide de votre identifiant, 031... et de votre mot de passe. N'hésitez pas à revenir vers le service des affiliations [par mail](mailto:affiliations@ligue31.org) ou au 05.62.27.91.11 pour récupérer votre identifiant et votre mot de passe. Une fois connecté, cliquez sur la rubrique « Mon affiliation » (en haut à gauche), puis sélectionnez « gérer mon affiliation ». [Suivre la procédure et remplissez votre renouvellement d'affiliation.](#) **Dans le cadre de la loi sur la protection des données personnelles des utilisateurs (RGPD), vous devez cocher au minimum une case lors de votre demande de réaffiliation.**

2

Signez cette demande (3 options : par courrier, par copie scannée ou par signature électronique) et adressez-la

- par mail : affiliations@ligue31.org
- par courrier : Ligue de l'enseignement 31 – Services Affiliations – 43 chemin de la Garonne 31200 TOULOUSE

Après traitement, nous validerons votre demande. Vous recevrez un mail et vous pourrez saisir vos adhérents sur l'espace dédié.

3

[Saisissez les noms des adhérents que vous souhaitez licencier :](#)

Pour les élèves ou adultes déjà licenciés l'an dernier : Cliquez sur « Mes adhésions », « Gérer mes adhérents.es ». Vous avez là tous les adhérents de votre association des 3 dernières années. Nous vous conseillons de commencer par « faire le ménage » en masquant les adhérents non renouvelés cette année.

- Vous avez plusieurs personnes à « masquer » : Cochez la case des personnes à « masquer » dans la colonne de gauche juste à côté du « N° adhérent » puis cliquez en haut de page (action pour la sélection) sur « Masquer ».

- Vous avez seulement une personne à « Masquer » cliquez directement sur le petit œil barré (Masquer) se trouvant tout à droite dans la colonne « Action ».

Élève : Votre liste est maintenant à jour, cliquez sur « à renouveler » puis sélectionner le niveau de votre élève (Ex : MATERNELLE – GS) et cliquez sur « Valider ».

Adulte : Récupérez « la demande de licence adulte » avant de licencier vos adhérents.

Cliquez également sur « à renouveler », modifier un éventuel changement d'adresse puis cochez la case « j'ai compris et j'accepte ce contrôle » avant d'enregistrer l'adhésion.

Pour les élèves ou adultes non licenciés l'an dernier : Rubrique « Mes adhésions », cliquer sur « gérer mes adhérents », « ajouter un.e adhérent.e » (pour les adultes) ou « ajouter enfant USEP » (pour les enfants). Remplir les champs demandés et enregistrer.

NB : À tout moment de l'année vous pouvez vous connecter et rajouter des licenciés. Les enfants seront assurés dès la saisie effectuée.

En fin d'étape, vous devez « transférer les modifications à la fédération » en cliquant sur « envoyer les modifications à la fédération" (en haut à droite – rectangle vert).

USEP 31

43 chemin de la garonne CS 12441
31085 TOULOUSE CEDEX 2
Tél : 05 62 27 91 23 / Mob : 07 86 29 14 28
usep-fol@ligue31.org
www.hautegaronne.comite.usep.org
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIRET N° 443 946 074 000 20 – Code APE 9312Z
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré



FÉDÉRATION HAUTE-GARONNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Pour les associations d'écoles non affiliées l'année précédente

Seules les associations Loi 1901 peuvent s'affilier à l'USEP (aide et dossier de création sur demande à la Délégation Départementale). L'affiliation donne accès aux autres services de la Ligue de l'enseignement (service culturel, classes de découverte, ...).

Si l'association est déjà créée, contactez la Ligue de l'enseignement 31 (ou l'USEP31) pour obtenir votre numéro d'affiliation et pouvoir générer un mot de passe.

Pour le règlement, une facture vous sera adressée une fois votre première saisie de licences effectuée.

Échéancier

Septembre : à la réception du calendrier, les associations choisissent les rencontres auxquelles elles souhaitent participer. Elles doivent, avant ou à la suite, tenir leur assemblée générale annuelle afin de : valider le projet d'action, les comptes annuels, voter un budget et élire un bureau.

Avant le 31 octobre : les responsables d'association USEP affilient leur association et les adhérents (élèves bénéficiant des actions USEP et adultes membres du bureau).

Comment est réparti l'argent de ma cotisation ?

Votre cotisation est composée :

- d'une part départementale (USEP31, Ligue 31)
- d'une part régionale (USEP Occitanie)
- d'une part nationale (APAC et USEP Nationale)
- d'une part de la revue numérique En jeu

Licence adulte

Chaque association doit licencier au minimum les membres du bureau qui administrent l'association d'école. Nous invitons également tous les enseignants qui participent à un projet Usep d'adhérer comme leurs élèves.

Un bulletin licence adulte est à renseigner et à renvoyer pour valider l'adhésion. Nous vous demandons d'être vigilant dans le renseignement des données afin d'éviter les anomalies lors du contrôle d'honorabilité. Bien indiqué l'ensemble des données demandées, correspondant à l'état civil de la personne (Carte d'identité).

IMPORTANT ! La saisie n'autorise que l'enregistrement des informations : nom, prénom, date de naissance et sexe sans mention de l'adresse personnelle. Dans le cadre de la loi sur la protection des données personnelles des utilisateurs (RGPD), vous êtes en mesure de nous demander quelles sont les données que nous disposons sur vous, qui peut y accéder et le temps de conservation de ces dernières.

